

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles**



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil d'administration

CCAS-D.2025.07 – Signature d'une Convention de partenariat entre le CCAS et la Mutualité Française d'Ile-de-France pour la mise en œuvre d'ateliers « Check up santé »

Le Président du CCAS de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°24-27 du Conseil d'administration du CCAS en date du 30 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et de familles,

Vu les termes de la Convention de partenariat proposée par la Mutualité Française d'Ile-de-France pour la mise en œuvre d'ateliers « Check up santé »,

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

Considérant que le CCAS intervient particulièrement en direction des seniors et se trouve directement concerné par les problématiques liées à la santé et au maintien à domicile des seniors,

Considérant que la Mutualité Française d'Ile-de-France, en tant qu'Union Régionale de la Mutualité Française, est un acteur de terrain reconnu dans le domaine de la santé publique et mène des actions de prévention et de promotion de la santé en partenariat avec de nombreux acteurs de santé et de la protection sociale.

DECIDE de signer la convention de partenariat avec la Mutualité Française d'Ile-de-France, personne morale de droit privé, dont le siège social est situé 255, rue de Vaugirard – 75015 Paris, représentée par Madame Catherine SERGENT, en qualité de Présidente,

PRECISE que la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Mutualité Française d'Ile-de-France, porte sur l'organisation de l'action « Check up santé » visant à faire bénéficier d'un bilan de santé et de conseils

personnalisés en matière d'optique, d'audition, de santé bucco-dentaire, cardio-vasculaire et nutritionnelle.

PRECISE que dans la cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015, l'action « Check up santé » est intégralement financée dans le cadre de la Conférences des financeurs.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,

Le 11 septembre 2025

Le Président du CCAS

Miloud GOUAL



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 18/09/2025